



Propriétés d'Hamaris après échange:

- Bâtiments collectifs
- Logements individuels

Rétrocession à commune

- 1 : points apports volontaires OM
- 2 : espace vert avec transfo
- 3, 4 et 5 : espaces verts
- + ensemble des voiries (y compris trottoirs et parkings)

Rétrocession à Communauté de communes

- 6 point apport volontaire sur voirie de le Communauté

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 novembre 2022

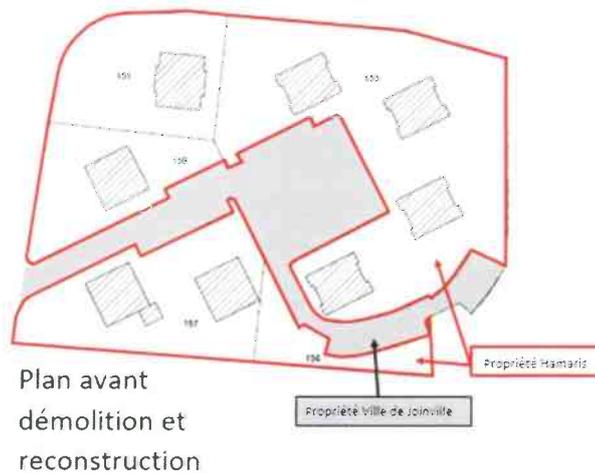
3/ ACTES DE DISPOSITION SUR LE PATRIMOINE

3.3 – Acquisition et cessions de bâtiments et de terrains

JOINVILLE

Quartier du Champ de Tir

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau pour la régularisation de la situation foncière sur le quartier du Champ de Tir à Joinville à la suite de la démolition de 4 bâtiments (200, 300, 400 et 500) et la construction de 26 logements individuels par l'échange de terrain entre Hamaris et la Ville de Joinville.



Annexe 1 : croquis

Annexe 2 : Plan de division

Parcelles cédées par Hamaris à Communauté de communes

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
14	18		ZK n°153	6 sur annexe 1 Espace apport volontaire côté gymnase



Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52 902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'échange de terrain se ferait aux conditions suivantes :

- Echange à titre gratuit quelle que soit la surface cédée,
- Prise en charge des frais de géomètre et d'acte notarié par Hamaris.
-

Il est demandé au Bureau du Conseil d'Administration :

- d'autoriser l'échange sans soulte tel que détaillé ci-avant avec la Ville de Joinville,***
- d'autoriser le Directeur Général à payer les dépenses afférentes,***
- d'autoriser le Directeur Général à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières à ce sujet, notamment tous actes et compromis,***
- d'autoriser le Directeur Général à prendre toutes dispositions utiles en application de la présente délibération.***

Parcelles cédées par Hamaris à Ville de Joinville

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
1	101		ZK n°159	1 sur annexe 1 Pointe entre Avenue Antoine de St Exupéry et Place du Champ de Tir - Espace apport volontaire
13	834		ZK n° 153	Parking devant bâtiments 700 et 800 + voirie entre bâtiments 600 et 700
28	627		ZK n°156 et 157	4 sur annexe 1 + voirie Voirie "Rue Claudie Haigneré"
36	729		ZK n°157	3 sur annexe 1 Espace vert avec arbres le long de l'allée des Marronniers
37	119		ZK n° 157	2 sur annexe 1 Pointe entre Avenue Antoine de St Exupéry et Place du Champ de Tir - Transfo
38	395		ZK n°153	Voirie "Rue Marie Marvingt"
39	84		ZK n°156	Voirie le long de l'allée des Marronniers
40	17		ZK n°156	Voirie "Rue Marie Marvingt"
41	345		ZK n°156	5 sur annexe 1 Espace vert le long de l'allée des Marronniers
Totaux	3 251			

Parcelles cédées par Ville de Joinville à Hamaris

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
DP 1	12	ZK n°230	Domaine public	3 place du Champ de Tir
DP 2	42	ZK n°231		5 place du Champ de Tir
DP 3	19	ZK n°232		7 place du Champ de Tir
DP 4	3	ZK n°233		7 place du Champ de Tir
DP 5	52	ZK n°234		9 place du Champ de Tir
DP 6	3	ZK n°240		Devant bâtiment 600
DP 7	1	ZK n°249		Devant bâtiment 600
DP 8	263	ZK n°247		8 rue Marie Marvingt
DP 16	90	ZK n°236		10 place du Champ de Tir
DP 17	51	ZK n°235		8 place du Champ de Tir
DP 12	13	ZK n°237		12 place du Champ de Tir
DP 11	257	ZK n°238		12 place du Champ de Tir
DP 10	376	ZK n°239		14 place du Champ de Tir
DP 9	223	ZK n°241		2 rue Marie Marvingt
DP 13	204	ZK n°242		1 rue Claudie Haigneré
DP 14	106	ZK n°243	3 rue Claudie Haigneré	
DP 15	130	ZK n°244	5 rue Claudie Haigneré	
Totaux	1 845			

